

# RABAIS POSTAL 2026 - SÉQUENCE SRRP

Les Éleveurs de porcs du Québec offrent la possibilité aux producteurs qui participent à la veille sanitaire provinciale (VSP) de se prévaloir d'un rabais postal pour le séquençage du virus du SRRP selon les modalités suivantes :

- **Le formulaire doit être dûment rempli;**
- La séquence doit être réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026;
- Une seule séquence par lieu de production sera remboursée, peu importe le type de production sur le lieu (maternité, pouponnière ou engrangement);
- Le lieu de production doit **obligatoirement** être inscrit à un groupe de contrôle;
- Un montant de **135\$** + les taxes applicables par séquence sera remboursé sous présentation du coupon dûment rempli jusqu'à concurrence de trois séquences par siège social;
- **Pour être remboursé, le document « Rabais postal » devra être soumis au CDPQ au maximum 4 mois après la réalisation du séquençage;**
- Le remboursement des séquences sera effectué par le CDPQ;

Tous les rabais postaux devront être acheminés au CDPQ d'ici le 28 février 2027.

## Faire parvenir le rabais postal par courriel

Courriel : [info.VSP@cdpq.ca](mailto:info.VSP@cdpq.ca)

**Pour recevoir votre rabais postal, veuillez fournir les informations suivantes :**

### Information du lieu où la séquence a été réalisée

Nom du lieu (ferme) : \_\_\_\_\_  
Adresse du lieu :  
(ferme)  
**NIL** : \_\_\_\_\_  
Date du prélèvement : \_\_\_\_\_  
N° de séquence : \_\_\_\_\_  
Nom du vétérinaire : \_\_\_\_\_

### Information pour la remise postale

# TPS : \_\_\_\_\_ #TVQ : \_\_\_\_\_

### Information bancaire pour dépôt direct

Institution \_\_\_\_\_  
 Folio \_\_\_\_\_  
 Numéro de compte \_\_\_\_\_  
Ou  
 Spécimen de chèque

Signature du producteur

Date